



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 01902

Numéro SIREN : 552 044 992

Nom ou dénomination : POMONA

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2016 sous le numéro de dépôt 15621

En remplacement des titulaires absents sont nommés titulaires pour la séance : Frédéric MARTEL / Jean-Pierre BERNARD et Achène BOUKEROUI

//-----//

7/ Désignation d'un représentant du CCE au Conseil de Surveillance avec voix délibérative en application de l'article L 225-79-2 du code de commerce

Mme WACK rappelle que la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a prévu un dispositif de participation obligatoire d'un représentant des salariés avec voix délibérative au Conseil de Surveillance des grandes entreprises telle que POMONA.

Les élus titulaires au CCE doivent désigner ce représentant.

Petit rappel :

- peut être candidat tout salarié du Groupe ou de l'une de ses filiales, ayant une ancienneté de deux années et présenté par une organisation syndicale représentative.
- le candidat devra se démettre de tous ces mandats,
- il disposera du temps nécessaire pour exercer son mandat,
- le candidat bénéficiera sur sa demande à une formation adaptée à son mandat,
- le temps passé en réunion ne sera pas imputable sur un éventuel crédit d'heures
- le représentant des salariés ne perd pas le bénéfice de son contrat de travail et sa rémunération ne peut être déduite du fait de l'exercice de son mandat
- il bénéficie de la protection contre le licenciement.
- Le candidat doit être présenté par les organisations syndicales représentatives du Groupe .

Deux candidats sont proposés :

- Christian JACQUESSON, pour le SCS, présente son candidat « **Hervé VALENTIN** ». Monsieur VALENTIN est connu du CCE car il a été RS CGT au CCE, il a été désigné représentant du CCE au Conseil de Surveillance avec voix délibérative en septembre 2014 et a pleinement rempli son mandat. Il est chauffeur livreur à TerreAzur Millery depuis 1990.
- Nordine DEPLANQUE, pour la CGT-FO, présente à son tour son candidat « **Joël BERTHY** ». Joël BERTHY est chauffeur navette dans la succursale de la Branche PassionFroid d'Aix en Provence, il a une ancienneté de 22 ans au sein du Groupe et s'intéresse à la vie de celui-ci.

Madame WACK souligne que Monsieur Hervé VALENTIN s'est acquitté de sa mission avec assiduité et efficacité pendant la durée de son mandat.

L'élection se fait à bulletins secrets.

Le dépouillement est effectué par Mme DESANSAC.

3F Le résultat est le suivant : Hervé VALENTIN 9 voix / Joël BERTHY 11

Joël BERTHY est déclaré élu au poste de **représentant du CCE au Conseil de Surveillance avec voix délibérative.**

Monsieur Nordine DEPLANQUE remercie les élus d'avoir voté pour le candidat présenté par son organisation syndicale.

Monsieur Christian JACQUESSON remercie au nom de Monsieur Hervé VALENTIN les élus d'avoir voté pour lui.

//-----//

Il est 18 heures 30, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Fait à Rungis en 2 exemplaires

Le 04 avril 2016,

La secrétaire du C.C.E.
Jacqueline FOUCARD

